

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

En application de l'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les données issues des comptes administratifs 2018, qui retracent l'exécution budgétaire de l'année.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service financier de la Mairie ou sur demande envoyés par mail.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET GENERAL

A) Les résultats 2019

	Réalizations			Reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	Fonctionnement	Investissement	Total	Investissement	
Recettes	8 516 998,52 €	2 184 186,90 €	10 701 185,42 €	642 389,00 €	11 343 574,42 €
Dépenses	7 128 432,20 €	2 481 615,84 €	9 610 048,04 €	952 471,00 €	10 562 519,04 €
Résultat de l'exercice 2019	1 388 566,32 €	-297 428,94 €	1 091 137,38 €	-310 082,00 €	781 055,38 €
Résultat antérieur reporté	1 116 729,78 €	-372 047,89 €	744 681,89 €		744 681,89 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 505 296,10 €	-669 476,83 €	1 835 819,27 €	-310 082,00 €	1 525 737,27 €

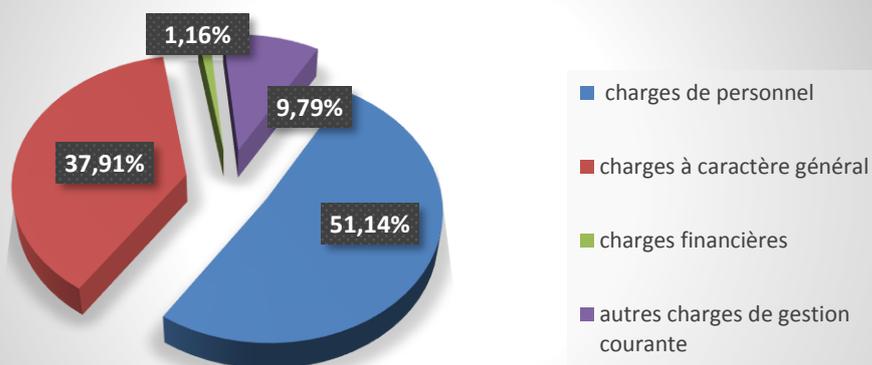
Le résultat de clôture est excédentaire de 1 835 819,27 €. Il est le résultat d'un excédent de la section de fonctionnement de 2 505 296,10 € auquel il convient d'ajouter le déficit de la section d'investissement de 669 476,83 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en investissement (déficit + restes à réaliser soit 979 558,83 €). Le solde soit 1 525 737,27 € sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2020.

Depuis le 1er janvier 2017, l'EPCI de rattachement Bresse Louhannaise Intercom' a opté pour le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Aussi, depuis cette date l'ensemble des compétences transférées font l'objet d'une évaluation de coût en CLECT et les charges transférées à l'EPCI sont intégralement déduites de l'attribution de compensation versée à la commune membre. Après avoir transférées les compétences Aire d'Accueil des gens du voyage et zone d'aménagement artisanale en 2017, les compétences assainissement, Gemapi, eaux pluviales,

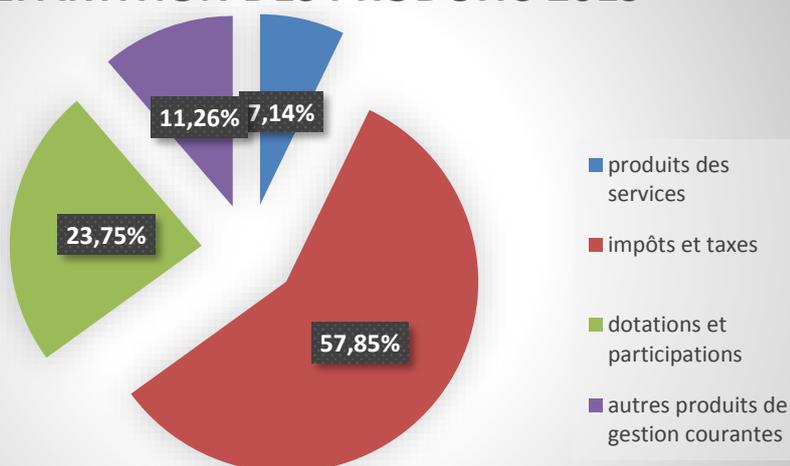
restos du cœur et soutien aux organismes de logement au 1er janvier 2018, ce sont les compétences affaires scolaires et transports scolaires, le service bibliothèque et la crèche qui ont fait l'objet d'un transfert à Bresse Louhannaise Intercom au 1^{er} janvier 2019. Par contre la compétence eau pluviale a fait l'objet d'une restitution.

Ces évolutions institutionnelles ont provoqué d'importants mouvements financiers, modifiant la structure du budget et rendant ainsi tout comparatif avec les exercices antérieurs inopérants. Il convient donc de s'intéresser à l'évolution globale des dépenses et des recettes et des grands équilibres financiers.

REPARTITION DES CHARGES 2019



REPARTITION DES PRODUITS 2019



B) Dépenses de fonctionnement

► **Les dépenses à caractère général (chapitre 011)** représentent 38, 68 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fournitures courantes sont en diminution au-delà de l'effet conjoncturel du transfert à la communauté de communes de certaines charges (repas de la crèche, fournitures scolaires.). La collectivité a toujours à sa charge les dépenses de consommables puisqu'elle continue d'assurer les dépenses d'entretien des bâtiments hébergeant les services transférés, hormis la crèche. Ces dépenses affichent encore une baisse en 2019 en cohérence avec la démarche menée de rationalisation afin de consacrer des moyens plus importants aux dépenses pouvant à terme générer des économies de fonctionnement en poursuivant, par exemple, la rénovation de l'éclairage des bâtiments et de l'éclairage public en LED.

Des moyens conséquents ont été aussi consacrés en 2019 à l'entretien et la rénovation des bâtiments publics.

Les dépenses de la collectivité ont aussi été impactées par l'inflation des coûts de l'énergie en 2019 et la hausse des indices de références des contrats de prestations de services

► **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** d'un montant de 3 284 559,72 € représente 52,19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre a été très impacté par les transferts de compétence (28 agents transférés au 1er janvier 2019). A noter qu'il comporte désormais le paiement à Bresse Louhannaise Intercom' (BLI') des agents remis à disposition dans le cadre des transferts de compétence, essentiellement le scolaire, et des postes mutualisés (assistant de prévention, service patrimoine bâti, Délégué à la Protection des Données). Pour 2019, cette somme s'élève à 95 753,05 €.

► **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** d'un montant de 628 444,23 € représente 9,99 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il a été impacté en 2019 par le transfert à BLI' du forfait communal versé à l'école privée et par une hausse de la subvention au CCAS rendue nécessaire par l'augmentation des activités proposées et la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, obligation légale incombant aux CCAS.

► **Les frais financiers (chapitre 66)**, non impacté par les transferts de compétences, d'un montant de 74 766, 22 € représente 1, 19 % des dépenses réelles de fonctionnement et affiche une diminution de l'ordre de 8, 95 %. L'arrivée à terme de plusieurs emprunts ainsi qu'un recours à l'emprunt modéré depuis le début du mandat avec l'obtention de deux prêts à taux zéro en 2017, un prêt de 800 000 euros négocié au taux de 0,47% en 2018 et en 2019 d'un prêt de 500 000 € à taux fixe de 0.50 % sur 15 ans, contribuent à cette situation.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville s'élèvent donc à 6 293 111,41 € en 2019.

C) Recettes de fonctionnement :

► **Les produits des services (chapitre 70)** représentent 7, 26 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont imputés des recettes de la crèche, mais intègrent les remboursements de

mise à disposition de personnel et de conventions de prestations de services entre la ville et BLI'. Pour l'ensemble, le montant de ces remboursements s'élève à 56 774,66 € en 2019

► **Les impôts et taxes (chapitre 73)** représentent 58, 85 % des recettes réelles de fonctionnement. La ville de Louhans-Châteaurenaud a perçu 3 346 235 € au titre de la fiscalité ménage en augmentation de 2,72 % par rapport à 2018. Il n'y a pas eu d'augmentation de taux sur l'ensemble du mandat.

Cette augmentation n'est due qu'à la revalorisation des bases fiscales qui en 2019 a été calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation (soit 2,2 %) et non plus fixée par amendement parlementaire comme antérieurement. L'Etat est revenu sur ce dispositif pour 2020, les bases ne progresseront que de 0,9 %.

Le produit fiscal net de la collectivité s'élève ainsi à 3 145 108 € en 2019 contre 3 052 502 € en 2018.

En 2019, le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale a procuré une recette de 102 675 €).

L'attribution de compensation 2019 a été revue en fonction des charges transférées, elle se décompose désormais comme suit :

2018	attribution de compensation définitive	1 357 275,67 €
2019	transfert crèche	- 79 046,04 €
	transfert activité bibliothèque	- 96 386,65 €
	transfert affaires scolaires	-420 336,40 €
	soutien financier mois thérapeutique	-6 000,00 €
	restitution eaux pluviales	+66 525,60 €
		822 032,18 €

L'attribution de compensation est donc fixée à **822 032,18 €** en 2019 (contre **1 357 275,67 €** en 2018).

Les droits de mutation se maintiennent à un niveau élevé en 2019, 238 595,60 € contre 251 211,87 € en 2018. La collectivité profite depuis deux ans d'une embellie du marché immobilier.

La taxe sur l'électricité se maintient 169 722,78 € contre 169 228,610 € en 2018.

► **Les dotations et participations (chapitre 74)** représentent 24,16 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations de l'Etat dans leur globalité affichent une hausse de 42 251 € par rapport à 2018 (en 2018, on notait une baisse de 3 330 € par rapport à 2017).

La dotation globale de fonctionnement des collectivités (DGF) s'est élevée à 1 033 430 € en 2019 contre 1 039 894 € en 2020. Pour mémoire en 2013 elle était de 1 792 354 €.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 de la Ville s'élèvent à 7 963 937,62 €.

D) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brutes ont été de 1 804 903,94 €, auxquelles s'ajoutent les travaux en régie à hauteur de 113 521,18 €, portant ainsi les dépenses d'équipement globales à 1 918 425,12 €.

Les opérations significatives réalisées en 2019 ont portées sur :

- Les écoles :

- Dernière tranche de la réhabilitation de l'école Vial Vincent : 463 820,29 €

- La mise en valeur et la préservation du patrimoine :

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'Hôtel-Dieu € : 3 885,96 €

- Mise en conformité et accessibilité de la Grenette : 38 706 €

- Amélioration et sécurisation de l'accueil à la mairie de Louhans : .32 144,87 €

- L'amélioration du cadre de vie et l'attractivité du territoire :

- Réaménagement de la Place de la Libération : 681 720,87 €

- Réaménagement de la Promenade des Cordeliers : 124 389,54 €

- Poursuite de la politique d'inclusion numérique avec le déploiement d'une antenne wifi au pôle multimodal de la gare

- Continuité de l'opération de changement des luminaires de l'éclairage public en LED

- Mobilier urbain destiné à œuvrer pour la propreté du centre-ville.

Les achats de matériel pour équiper les services : 226 101,90 €, dont 34 390 € consacrés à l'achat d'un véhicule électrique pour l'entretien de l'espace public, 15 180 € de matériel d'entretien des espaces verts pour débiter la gestion différenciée des espaces. Deux vélos électriques ont été acquis pour le déplacement des agents avec la volonté de développer une politique de mobilité douce sur la ville.

Les restes à réaliser 2019 (dépenses d'investissement engagées mais non encore liquidées au 31 décembre de l'exercice) s'élèvent à 952 471 € en dépenses et 642 389 € en recettes (subventions en attente de paiement).

Ils comprennent, entre autres, de l'aménagement de la Place de la Libération pour 173 773 €, la réhabilitation de la Promenade des Cordeliers pour 268 530 €, la rénovation énergétique de l'école de musique pour 123 185 €, les travaux de mise aux normes de la Grenette pour 46 600 €, le renouvellement des aires de jeux au parc huchet et à la plaine de jeux pour 87 175 €, la participation aux travaux du Département sur la route de l'Ecotet pour 55 000 €, l'étude de maîtrise d'œuvre pour la passerelle de Bram : 21 972 €, création de chemins piétonniers rue des ripettes pour 68 022 €.

E) Recettes d'investissement :

En recettes propres, la ville a obtenu un remboursement de 530 598 € au titre du FCTVA contre 203 040 € en 2018, ce qui traduit la forte montée en puissance de l'investissement amorcée en 2018.

Des subventions sont systématiquement recherchées pour chaque projet. Ainsi, en répondant à plusieurs appels à projets, la Ville a pu obtenir des financements

Au titre du contrat territorial financé par la Région :

- 9 918 € pour l'achat du goupil
- 209 000 € pour le réaménagement de la Place de la Libération

Au titre de l'Etat :

- 183 715 € de Fond de Soutien à l'Investissement pour le réaménagement de la Place de la Libération
- 64 800 € au titre de la DETR 2019 pour le réaménagement de la Place de la Libération

Au titre de l'appel à projet du Conseil Départemental :

- 15 000 € pour les travaux de rénovation énergétique de l'école de musique

A cela s'ajoute 143 877,21 euros perçus au titre des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre de l'appel à projet porté par le Pays en partenariat avec EDF :

- 20 828,57 € pour le Palace
- 78 851,71 € pour les travaux de l'école Vial-Vincent
- 44 196,96 € pour le passage en LED de l'éclairage public.

► Les recettes provenant de la taxe d'aménagement se sont élevées à 37 691,95 € contre 33 508,13 € en 2018

Au cours de l'année 2019, Un prêt de 500 000 € au taux de 0,50 % a été contracté auprès de la Banque Postale, sur 15 ans.

F) Les équilibres financiers :

1) Ratios

libellé	CA 2019	CA 2018
Population au 1er janvier	6708	6715
Dépenses Réelles de Fonctionnement	6 293 111,41 €	7 018 827,76 €
Ratio n° 1 : D.R.F. par habitant	938	1 045
Produits des impositions directes	3 353 960,00 €	3 264 917,00 €
Ratio n°2 : produits impositions directes par habitant	500	486
Recettes Réelles de Fonctionnement	7 963 937,62 €	8 423 871,05 €
Ratio n°3 : R.R.F. par habitant	1 187	1 254
Dépenses d'équipement brut	1 804 903,94 €	3 159 486,73 €
Ratio n°4 dépenses d'équipement brut par habitant	269	471
Encours de la dette au 31/12/2019	4 929 161,62 €	4 951 397,00 €
Ratio n°5 encours de la dette par habitant	734	737
Dotations Etat DGF	1 032 430,00 €	1 039 894,00 €
Ratio n° 6 D.G.F. par habitant	154	155

2) Gestion de la dette

► L'encours de la dette s'élève à 4 929 161, 62 € au 31 décembre 2019, il était de 4 951 397, 07 € au 31 décembre 2018.

Le montant des emprunts remboursés sur le budget général (capital et intérêts) s'élève à 597 001,68 € dont 74 766,22 € en intérêts et 522 235,46 € en capital. Ce montant s'est élevé à 608 604,99 € en 2018.

Le ratio de l'annuité de la dette 2019 par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de l'exercice est de 7,50 % (contre 7,22 % en 2018), pour mémoire le seuil d'alerte est fixé à 22 %.

La capacité de désendettement est de 2,95 années en 2019 (3,52 en 2018). Un seuil inférieur à 8 ans est qualifié de très positif et permet ainsi à la collectivité de présenter un meilleur dossier auprès des partenaires financiers éventuels

Au cours de l'année 2019, un prêt de 500 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale sur une durée de 15 ans au taux fixe de 0,50 %.

3) Ratios d'épargne

► L'Epargne Brute:

L'Epargne Brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipement.

Au CA 2019 elle s'élève à 1 670 826,21 € contre 1 405 043,29 € en 2018.

► L'Epargne nette:

L'Épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer après remboursement du capital des emprunts les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Au CA 2019 elle s'élève à 1 148 590,75 € contre 878 551,80 € en 2018.

L'épargne nette marque une progression de 62,58 % sur l'ensemble du mandat.

Conclusion :

L'année 2019 est la dernière d'un mandat qui aura permis à la commune d'investir près de 8,8 millions d'euros d'équipements pour le cadre de vie et les services à la population sans augmenter le taux d'imposition des particuliers et des entreprises.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mobilisation de subvention des partenaires sur des projets reconnus majeurs pour le développement de la commune a permis de réaliser tous ces investissements tout en assainissant les finances de la commune.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET CAMPING MUNICIPAL – PORT - AIRE DE CAMPING-CAR

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	44 506,42	20 445,47	64 951,89	0,00	64 951,89
Dépenses	50 176,28	4 760,43	54 936,71	0,00	54 936,71
résultat de l'exercice 2019	-5 669,86	15 685,04	10 015,18	0,00	10 015,18
resultat antérieur reporté	12 596,14	12 754,95	25 351,09	0,00	25 351,09
RESULTAT DE CLOTURE	6 926,28	28 439,99	35 366,27	0,00	35 366,27

Le résultat de clôture est excédentaire de 35 366,27 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 6 926,28 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de la section d'investissement de 28 439,99 €. Les excédents feront l'objet d'un report au budget 2020 au sein de chaque section.

► *La gestion du camping municipal, a été confiée en 2019 à un prestataire privé qui assume les charges d'exploitation en contrepartie du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.*

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET LOTISSEMENT LA COLLINE

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	34 850,35	34 850,15	69 700,50	0,00	69 700,50
Dépenses	34 850,15	0,00	34 850,15	0,00	34 850,15
résultat de l'exercice 2019	0,20	34 850,15	34 850,35	0,00	34 850,35
résultat antérieur reporté	1,61	-28 013,34	-28 011,73	0,00	-28 011,73
RESULTAT DE CLOTURE	1,81	6 836,81	6 838,62	0,00	6 838,62

Le compte administratif du budget lotissement la Colline constate les opérations de stock au 31 décembre 2019. Il ne donne pas lieu à affectation de résultat. Une parcelle a été vendue en 2019, la finalisation d'un contrat est en cours et 1 parcelle reste à vendre.